

VILLE DE RIORGES

N° 3_5

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

APPORT EN NATURE AUPRES DE LOIRE HABITAT POUR L'OPERATION DES POUPEES

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****APPORT EN NATURE AUPRES DE LOIRE HABITAT
POUR L'OPÉRATION DES POUPEES
APPROBATION**

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"Conformément au plan triennal de rattrapage fixé par l'Etat sur la base du respect de l'article 55 de la loi SRU, la ville de Riorges s'engage à la construction de logements sociaux pour atteindre 20 % à l'horizon 2025.

La ville de Riorges a planifié dans son PLU (plan local d'urbanisme) un projet d'aménagement dans le secteur des Poupées rue Pierre Dubreuil, en zone AUc1 (urbanisation future), encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Les grandes orientations de ce projet à vocation d'habitat ont été établies en matière d'accès, de circulation, de stationnement, de densité (50 logts/ha) et du type de logements attendus (50 % de logements locatifs aidés).

Cette OAP a fait l'objet d'une convention de lancement d'opération avec le bailleur social Loire Habitat. Elle a été approuvée le 21 décembre 2017 par le conseil municipal. Elle prévoit notamment dans son article 1 que *"la commune mettra à la disposition de Loire Habitat au plus tard à la date d'ouverture du chantier, le terrain d'une contenance d'environ 14 000 m² (cadastré section AH n° 473-493-495-537-100-99-98-97-96-471 ainsi qu'une bande de terrain qui sortira du domaine public communal au printemps 2018) nécessaire à l'opération, libre de toute location ou occupation. L'apport à titre gratuit de l'intégralité du foncier d'une valeur vénale de 197 525,35 € constituera la participation financière de la ville de Riorges"*.

Par document d'arpentage réalisé par le géomètre-expert ADAGE le 29 janvier 2018, la parcelle AH 0558 d'une superficie de 1 696 m², issue du domaine public communal, a été déclassée par délibération du conseil municipal du 8 février 2018. L'ensemble foncier précisé dans le paragraphe précédent représente donc 13 998 m².

Un avis du service du Domaine a été rendu sous la référence 2018-42184V0980.

Dans ce cadre, la cession à titre d'apport en nature à l'opération peut être réalisée."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'apport en nature à l'opération auprès de Loire Habitat, conformément à la convention de lancement d'opération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

.....

.../...

2. autorise le maire à signer les actes nécessaires à ce transfert de propriété, rédigés par maître TEYSSIER, notaire à Saint-Etienne et maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018